



## **Processus d'engagement de groupes volontaires montagne dans les cabanes du CAS**

### **CAS**

Le Secrétariat administratif du CAS informe sur ses canaux de communication que le groupe volontaires-montagne peut intervenir dans et pour les cabanes, tout comme pour l'aménagement des sentiers menant aux cabanes.

La description du travail doit être la plus détaillée possible, décrivant les lieux de travail, les matériaux ainsi que le nombre d'assistants nécessaire. (Pour les interventions de groupe, il serait idéal que les travaux soient divisés sur différents lieux.)

La grandeur et la composition du groupe est à définir (élèves/apprenants/artisans). La date ou la période est à fixer.

La cabane met à disposition une personne responsable sur le plan professionnel, qui accompagne les travaux.

Pour que l'intervention soit optimale, les détails concernant la place de travail, la description de l'encadrement et de l'hébergement, ainsi que des photos sont très importants.

### **volontaires-montagne**

- Volontaires-montagne examine les données et dresse une brève description du projet.
- Pour des projets de grande envergure, des instructions de travail imprécises, ou pour les projets pour lesquels le requérant n'apporte pas de connaissance technique, les spécialistes de la commission centrale des Cabanes peuvent être consultés. De surcroît, il y est possible de faire appel à un conseiller en construction/énergie du SAB ou à un coordinateur de volontaires-montagne pour un soutien technique ou un premier conseil gratuit. La responsabilité des travaux en cours revient au client ou à la personne désignée par le client (préposé aux cabanes, gardien de cabane). D'un accord mutuel, la responsabilité peut être transmise du bénéficiaire aux responsables des groupes. Selon le volontaires-montagne, il est possible de renoncer à une tierce personne pour certains travaux (revêtement en bois, planchers, travaux de peinture, travaux de déblaiement, montage, etc).
- Le volontaires-montagne contrôle le groupe et discute des intérêts pour le projet.
- Si besoin, les cabanes seront visitées avec les responsables de groupe; l'hébergement, les travaux, etc. seront visités et clarifiés sur place.
- Après accord des deux parties, le volontaire-montagne formule une description de l'objet avec toutes les données importantes.
- La description de l'objet, contenant un feuillet „sécurité“, les informations, les commandes de t-shirt et les fiches d'évaluation sera envoyée aux deux parties.
- Des t-shirts seront envoyés selon les besoins ou distribués par le volontaires-montagne lors de la visite d'engagement.
- Ensuite suivra le plan détaillé pour le groupe et les responsables de cabanes.
- Deux semaines après l'engagement, le groupe et le bénéficiaire envoient au volontaire-montagne le formulaire d'évaluation.
- Si possible, un rapport sera mis en ligne sur la page d'accueil [www.bergversetzer.ch](http://www.bergversetzer.ch). Des articles avec de la publicité du CAS peuvent être envisagés.

### **Réglementation de base des coûts**

L'hébergement est mis à disposition. Le matériel de construction et les fournitures courantes sont à la charge du bénéficiaire. Les frais de transport seront assumés par le groupe. La montée jusqu'à la cabane se fait à pied. Les possibilités de repas (cuisinier personnel ?) et les coûts de ces repas sont à convenir entre le bénéficiaire et les responsables de groupes.

Plus d'infos sur:

[www.sab.ch](http://www.sab.ch)

[www.bergversetzer.ch](http://www.bergversetzer.ch)

### **Prise en charge de groupes du CAS par Volontaires-montagne**

Le CAS redirige les groupes qui s'inscrivent pour un engagement directement auprès du Volontaires-montagne. Le Volontaires-montagne clarifie l'engagement et fait le point sur les capacités techniques des groupes d'artisans. Si aucun projet CAS n'est momentanément trouvé et que le groupe montre un intérêt pour autre projet du Volontaires-montagne, le groupe peut être orienté vers ce dernier.

#### **Volontaires montagne**

Section technique du SAB

Alain Peter, Coordinateur

Grand-Rue 15

1680 Romont FR

Tél. 026 305 16 88

[alain.peter@volontairesmontagne.ch](mailto:alain.peter@volontairesmontagne.ch)

[www.volontairesmontagne.ch](http://www.volontairesmontagne.ch)

#### **Club Alpin Suisse CAS**

Monbijoustr. 61 / Case postale

3000 Bern 14

Tél. 031 370 18 65

[claudia.baehler@sac-cas.ch](mailto:claudia.baehler@sac-cas.ch)

[www.sac-cas.ch](http://www.sac-cas.ch)